

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 5 février 2020, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-20/B-00001
Propriétaire(s) : Joshua Green et Lisa Page
Emplacement : 234 et 236, avenue Holland
Quartier : 15 - Kitchissippi
Description officielle : lot 345 et partie du lot 344, plan enr. 152206
Zonage : R2E
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour la maison jumelée existante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 2 du plan préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 7,55 mètres, une profondeur de 31,70 mètres et une superficie de 236,2 mètres carrés. Cette parcelle, qui sera occupée par une habitation de la maison jumelée existante, sera située au 236, avenue Holland.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 1 dudit plan. Il aura une façade de 7,56 mètres, une profondeur de 31,70 mètres et une superficie de 242,8 mètres carrés. Cette parcelle, qui sera occupée par l'autre habitation de la maison jumelée existante, sera située au 234, avenue Holland.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.